



Les salaires sur la base du forfait

Par **lukygillou**, le **08/07/2012** à **10:30**

Bonjour,

voilà je suis en arrêt d travail depuis un moi et je viens de me rendre compte que jetais payer une misere, jai donc regarder ma fiche de paye et mon contrat de travail et je me suis rendu compte que indemnités secu et autre etaient calculees sur la base du salaire forfaitaire, malheureusement jai regardé et cest dans mon contrat de travail , jai jamais vraiment fait attention a sa mais je me rends compte que je ne touche que 28 pour cent de mon salaire ets ce normal? jai jamais demandais a avoir un couverture sociale a un niveau presque du neant etant en plus enceinte avec une sclerose en plaque SI QLQ PEUT ME RENSEIGNER SUR MES DROIS MERCI

Par **pat76**, le **10/07/2012** à **16:38**

Bonjour

Vous travaillez dans quelle branche?

Vous dépendez de quelle convention collective?

Vous êtes en arrêt maladie?

Vous êtes cadre au forfait?